



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Les Infos du Municipal 20 décembre 2019

CABINET MEDICAL A LA NEUVEVILLE

Le 25 septembre 2019, le Conseil général avait accepté une demande de crédit de CHF 230'000.- en parallèle à une demande de dépense périodique de CHF 24'000.- (dès 2020 pendant 7 ans) pour assurer l'installation d'un centre médical à La Neuveville et le financement du contrat de bail des locaux qui seront utilisés. Trois médecins pourront s'y installer. Les travaux de rénovation de ce nouveau centre médical commenceront début janvier 2020. Son ouverture est prévue pour le 1^{er} mai 2020.

CREATION D'UN PUMPTRACK A LA NEUVEVILLE

Le Conseil municipal a été informé de l'avancement du projet de construction d'un pumtrack à St-Joux, sous l'égide de Trailnet Region Biel. La procédure de permis de construire est en bonne voie et le projet pourrait se concrétiser en 2020. Soucieux de promouvoir l'offre en activités sportives sur le territoire neuvevillois, l'Exécutif communal confirme son soutien à ce projet et le versement d'une contribution financière pour sa réalisation.

PERSONNEL COMMUNAL

A l'école à journée continue du Signol'air, Mme Jennifer Neuenschwander a été engagée en qualité d'assistante socio-éducative, pour succéder à Mme Manuela Fischer partie en retraite anticipée. Elle est déjà entrée en fonction.

Le Conseil municipal a décidé d'engager pour le service social régional, Mme Gena Bousakhsakh, en qualité d'assistante sociale dès le 13 janvier 2020, pour succéder à Mme Valentine Thomet.

Au service de l'équipement, Mme Florence Bassin a été engagée en qualité de collaboratrice administrative, dès le 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal félicite ces nouvelles collaboratrices et se réjouit de collaborer avec elles.

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le vendredi 20 décembre 2019 à 16h15. Ils rouvriront le lundi 6 janvier 2020 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique et télé-réseau) est atteignable au numéro 032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12. Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 16 décembre 2019 et reprendra ses travaux le 13 janvier 2020, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2020, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérants : M. Marc Hauser et Mme Béatrice Künzli, Chemin de Chavannes 17, 2520 La Neuveville.

Projet : Diverses transformations intérieures et extérieures ainsi que la modification de la toiture du bâtiment existant, au chemin de Chavannes 17, sur la parcelle no 3316, ban de La Neuveville.

Zone : Zone agricole, dans le périmètre de protection de Chavannes.

Dégagements : Au sens de l'article 24 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). A l'article 53 alinéa 2 du règlement de construction communal (RCC) concernant la longueur de la superstructure de toiture.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 décembre 2019 au 13 janvier 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 décembre 2019

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. Fabio Gilardi et Mme Sylvia Robert-Gilardi, route du Vignoble 22, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Kollage architectes Sàrl, par Mme Vladimira La Gennusa, rue de la Gurzelen 31, 2502 Bienne.

Projet : Démolition partielle, transformation, assainissement des façades, agrandissement et rehaussement du bâtiment existant. Démolition d'une annexe, construction d'un nouveau garage et d'un abri de jardin. Installation d'une pompe à chaleur extérieure et de panneaux photovoltaïques, à la route du Vignoble 22, sur la parcelle no 998, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 décembre 2019 au 13 janvier 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 décembre 2019

Municipalité de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide d'introduire la modification suivante en matière de circulation routière:

Place du Tempé

Modification de deux places de stationnement (zone bleue) par l'introduction d'une limite d'utilisation de 30 minutes.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que la signalisation ad hoc aura été mise en place.

2520 La Neuveville, le 20 décembre 2019

Conseil municipal

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 61

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



Les coûts de l'aide sociale ont augmenté de 0,6% en 2018

En 2018, 44 936 personnes ont perçu des prestations de l'aide sociale dans le canton de Berne. Malgré une conjoncture favorable et une baisse du nombre de bénéficiaires, les coûts ont augmenté de 0,6%, à 471 millions de francs, par rapport à 2017. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale entend poursuivre ses efforts pour favoriser l'intégration des intéressés sur le marché du travail.

En 2018, une aide sociale a été versée à 44 936 personnes, soit 1546 personnes de moins que l'année précédente. Dans le Jura bernois, une diminution du nombre de bénéficiaires a aussi été constatée (-5,6% à 3132 personnes). Le taux d'aide sociale dans le canton de Berne a reculé légèrement à 4,4%, contre 4,5% en 2017. Il est cependant resté à un point de pourcentage environ au-dessus de la moyenne suisse, malgré une bonne situation économique. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a résumé dans un rapport les chiffres tirés du décompte des communes et de la statistique fédérale de l'aide sociale.

Hausse des coûts en dépit d'un reflux du chômage Les coûts nets de l'aide sociale individuelle ont augmenté de 2 millions de francs en 2018 (+0,6%). Il s'agit de la deuxième année de hausse consécutive, malgré une haute conjoncture persistante et un reflux du chômage. Le canton et l'ensemble des communes assument ces coûts à parts égales à travers la compensation des charges.

Le canton de Berne affiche une croissance du nombre de bénéficiaires exerçant une activité lucrative, ce qui a entraîné une progression des revenus professionnels. Néanmoins, les statistiques montrent que certains facteurs suscitent une hausse des coûts. Les services sociaux jouissent en règle générale d'un pouvoir d'appréciation plus important en matière de prestations circonstanciées, qui couvrent par exemple les frais d'acquisition du revenu. Quant aux revenus tirés des assurances sociales, des assurances maladie, des remboursements personnels et aux revenus du remboursement obligatoire des frais par le canton d'origine, ils ont décliné.

La SAP et les services sociaux se sont efforcés ces dernières années d'améliorer le rapport coûts-efficacité. Des mesures supplémentaires sont nécessaires afin d'agir durablement sur l'évolution des coûts. Différents projets en cours y contribuent. Il est prévu, dans le cadre d'un projet pilote lancé à l'automne 2019, de faire vérifier par un organe de révision la qualité et l'efficacité des travaux de six services sociaux, dans le but de détecter des potentiels d'optimisation. Grâce au projet «Nouveau système de gestion des cas», la SAP vise par ailleurs une gestion administrative facilitée et plus efficiente des cas de l'aide sociale, la simplification des partages de données et l'émergence de synergies.

Difficile de trouver un emploi sans qualifications Les personnes peu qualifiées ont beaucoup de peine à trouver un emploi sur un marché du travail en constante évolution. Environ 45% des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de plus de 25 ans n'ont terminé que la scolarité obligatoire.

Le rapport de la SAP, qui se fonde sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, montre que 32,7% des personnes de plus de 15 ans tributaires de l'aide

sociale dans le canton de Berne exercent une activité lucrative (28,8% en 2017). Sur ce pourcentage, 15,9% travaillent à temps plein, mais gagnent trop peu pour subvenir seules à leurs besoins (apprentis non compris).

Les bénéficiaires de l'aide sociale jugés aptes à être réinsérés sur le marché du travail devraient l'être aussi vite que possible afin de ne plus dépendre de l'aide sociale. Un réexamen du processus d'insertion est en cours pour rechercher des possibilités d'optimisation et de nouvelles approches sont envisagées afin d'augmenter durablement le taux d'insertion. Une coopération renforcée avec les milieux économiques et les entreprises est essentielle. Le canton complète cet engagement par la mise en place d'un groupe consultatif ou d'un point de contact pour les employeurs.

Défis dans le domaine migratoire

Une grande partie des personnes admises à titre provisoire ou des réfugiés reconnus qui resteront durablement en Suisse ne possèdent ni les connaissances linguistiques ni le niveau de formation qui leur permettraient d'accéder rapidement au marché de l'emploi. La Confédération et les cantons se sont donc entendus sur un Agenda Intégration Suisse en 2018. De nombreuses mesures qu'il préconise sont mises en œuvre actuellement dans le canton de Berne ou sont en préparation. L'élément central est la restructuration du domaine de l'asile à partir du milieu de l'année 2020. Elle doit permettre d'insérer durablement sur le marché du travail un nombre beaucoup plus élevé de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire.

Déception après la décision de la SSR

La Région capitale suisse, le canton de Berne et la ville de Berne sont déçus par la décision de la SSR de déplacer à Zurich les rédactions d'information de la radio alémanique SRF et SFR 4 News. Cette concentration entraînera une perte de diversité rédactionnelle dans l'entreprise de médias publique et affaiblira les émissions de fond qui restent à Berne. Un travail explicatif intense a permis d'éviter un démantèlement plus important.

Le transfert des rédactions d'information et de SRF 4 News affaiblira le site bernois de la SRF à Berne, déplorent la Région capitale suisse, le canton et la ville de Berne, même si la capitale conserve les rubriques nationale et internationale, une partie de la rédaction économique, certaines émissions et la rédaction de Swissinfo. C'est un coup porté à la qualité du journalisme en Suisse. En prenant cette décision, la SSR passe outre l'opposition claire à une centralisation exprimée par le Conseil national.

La concentration à Zurich du domaine de l'information prive la SRF d'une partie de son émulation interne, regrettent la Région capitale suisse, le canton et la ville de Berne. Même si une rédaction constituée en newsroom permet de traiter des sujets pour plusieurs formats, la proximité entre les personnes qui y travaillent gomme les différences d'opinion et la diversité des thèmes. La SSR se prive ainsi d'un avantage rédactionnel par rapport aux médias privés.

Vision zurichoise de la Suisse

La décision de la SSR pose problème aussi d'un point de vue sociétal. Si une grande partie des

employés de la SSR en charge de l'information est établie dans l'agglomération zurichoise, cela changera la perception médiatique de la Suisse. Après le redimensionnement, les rédactions restées à Berne auront de la peine à faire valoir leur rôle de trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

La Région capitale suisse, le canton de Berne et la ville de Berne déplorent la décision que de la SSR a prise en dépit d'un an et demi de débats. Les exécutifs du canton et de la ville ont expliqué à la direction de la SSR, lors de divers entretiens, combien il est important pour la diversité journalistique en Suisse alémanique que la SRF n'affaiblisse pas la rédaction d'information dans la capitale.

Ils ont écrit encore une fois à la mi-novembre à la direction de la SRF pour réitérer clairement leur position à ce sujet. Il est désormais important de lancer une réflexion sur la manière dont on peut renforcer le rôle des pouvoirs publics dans la politique des médias et sur les instruments nécessaires pour garantir un service public de qualité dans ce domaine.

Le canton de Berne satisfait de l'interdiction du chlorothalonil

Le canton de Berne se félicite de la décision de l'Office fédéral de l'agriculture de retirer avec effet immédiat l'autorisation de mise en circulation des produits contenant le fongicide chlorothalonil. Le Conseil-exécutif avait demandé son interdiction aux autorités fédérales il y a une semaine.

Le 4 décembre 2019, le gouvernement cantonal bernois avait demandé dans un courrier adressé au conseiller fédéral Guy Parmelin l'interdiction immédiate du chlorothalonil, invoquant de sérieuses préoccupations de la population et une motion sur le sujet transmise par le Grand Conseil.

L'Office fédéral de l'agriculture a annoncé, ce jeudi, le retrait immédiat de l'autorisation de mise en circulation des produits contenant du chlorothalonil. La vente et l'utilisation de ces produits sera interdite à partir du début de 2020. Le canton de Berne se réjouit de voir que sa demande a été mise en œuvre. La Confédération montre ainsi qu'elle se soucie des inquiétudes des gens concernant la qualité de l'eau potable. Dans le canton de Berne, les captages d'eau du Seeland et de Haute-Argovie sont concernés.





Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (jusqu'au 31 mars 2019) 17:00 - 19:00 (définitivement dès 1 ^{er} avril 2019)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.



INVITATION À LA POPULATION MERCREDI 1^{er} JANVIER 2020 DÈS 11H30

Soupe au feu de bois du chaudron
et verre de l'amitié offerts

Lieu : La Chaîne 11 à Prêles
(en face de l'administration communale)

Organisation :
Bourgeoisie de Prêles et M. Thomas Landry
Tél. : 079 811 58 53 (V. Giacquè)
ou 079 449 61 80 (Th. Landry)

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DES DÉCHETTERIES



En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 y compris, à l'exception du vendredi 27 décembre 2019, de 10h00-11h30 et 14h00-17h00, pour le dépôt des listes en vue de l'élection**

complémentaire au Conseil communal du 9 février 2020.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La halle polyvalente de Prêles, quant à elle, sera fermée du **lundi 23 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020.**

La déchetterie de Diesse sera fermée les **mercredis 25 décembre 2019 et 1^{er} janvier 2020.**

La déchetterie de Prêles sera fermée le **mercredi 25 décembre 2019 et définitivement dès le 31 décembre 2019.**

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

L'administration communale



MEILLEURS VŒUX POUR 2020

Le temps file et nous voici déjà aux portes de la nouvelle année. Aussi le Conseil communal et l'administration souhaitent à tous les citoyennes et citoyens d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2020.

Commune mixte de Plateau de Diesse ÉLECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 9 FÉVRIER 2020 (Fin de la législature 2018-2021)

M. Manuel Moser ayant démissionné de sa qualité de membre du Conseil communal au 31 décembre 2019, le Conseil communal ordonne une **élection complémentaire** – au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse – **fixée au dimanche 9 février 2020, selon le système majoritaire à deux tours.**

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature au poste vacant de conseiller communal est ouverte. Conformément aux prescriptions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès de l'administration communale au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 27 décembre 2019 à 17h00. Ces listes peuvent être retirées auprès du secrétariat, La Chaîne 2, 2515 Prêles.**

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyennes/citoyens du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale

(citoyenne/citoyen suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les personnes candidates ne sont pas autorisées à signer la liste sur laquelle elles se trouvent. Les électrices et électeurs ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Elles et ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 10 janvier 2020, la liste des personnes candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des personnes candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

En cas de ballottage, c'est-à-dire si aucune des personnes candidates n'obtient la majorité absolue, un second tour de scrutin sera organisé trois semaines plus tard, soit le **dimanche 1^{er} mars 2020.**

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Selon l'art. 40 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse», lorsque le nombre de personnes candidates ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les personnes candidates. L'élection tacite doit être publiée dans la feuille officielle d'avis suivante.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse (www.leplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

Ramassage des déchets ménagers Avis aux citoyens

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison des fêtes de fin d'année, la tournée du jeudi 26 décembre 2019 sera repoussée au **vendredi 27 décembre 2019** et celle du jeudi 2 janvier 2020 sera repoussée au **vendredi 3 janvier 2020.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

DÉCHETTERIE «LE POIRIER AU CHAT», DIESSE Modification des horaires d'ouverture dès janvier 2020

Dès le samedi 4 janvier 2020, les horaires d'ouverture de la déchetterie de Diesse seront les suivants:

Lundi	10h30 à 11h30
Mercredi	16h30 à 18h30
Samedi	09h00 à 11h30

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE DE PRÊLES**

La déchetterie de Prêles sera définitivement fermée à la fin de l'année 2019. Cette décision a été prise dans le but d'être plus efficace quant à la gestion des déchets.

La benne pour les déchets verts restera toutefois en place à Prêles, tout comme la place des déchets verts à Lamboing.

L'administration communale

MISE EN PLACE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS - INFORMATION

Dès le 6 janvier 2020, le nouveau système de ramassage des déchets ménagers sera fonctionnel.

Mi-décembre, les citoyennes et citoyens recevront une carte d'accès (avec un mode d'emploi) qui leur permettra de s'identifier pour ouvrir la porte du conteneur, afin de déposer sur la balance leurs sacs à poubelle (noirs non taxés).

Une solution transitoire sera mise en place en vue de permettre aux citoyennes et citoyens de terminer leur stock de sacs rouges. A cet effet, des conteneurs 800 litres subsisteront **jusqu'à la fin mars 2020** aux emplacements suivants :

Diesse : Battoir et Groisière

Lamboing : Cheval Blanc, Route de Prêles, La Pierre et place de l'ancienne administration communale

Prêles : Chemin des Saigneules, Route de La Neuveville 7, Derrière Montet et Village

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

L'administration communale

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du **9 décembre 2019 au 8 janvier 2020**

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2019

Nom/Prénom :

Rue :

Localité.....

No compteur :

Etat : m³

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2019

Nom/Prénom :

Rue :

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur :

Etat HT kWh

BT kWh

NOUVEAU

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :

<http://www.leplateaudediesse.ch>

au "service client" en utilisant le bouton



Vous pourrez y signaler :

- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.

**Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données (Ordonnance sur les tarifs RPEI)**

du 18 décembre 2012 (Etat au 1^{er} janvier 2020) (TVA non comprise, sauf si celle-ci est explicitement mentionnée)

Le Conseil communal, sur la base du droit supérieur et l'article 48 du règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI)

Arrête :

Art. 1 Généralités

Les prix indiqués dans l'art. 2 concernent la reprise de l'énergie photovoltaïque sur le territoire communal et incluent la cession des garanties d'origines (GO). Les prix indiqués dans l'article 3 concernent la prise d'énergie sans GO, renouvelables ou non.

Art. 2 Reprise d'énergie renouvelable¹²³⁴

Les quantités d'énergie reprises sont rachetées aux conditions suivantes :

Puissance jusqu'à 30kVa 10.00 ct/kWh

Plus de 30 kVa 10.00 ct/kWh

Art. 3 Couplage chaleur-force ou énergie sans GO⁵

Les quantités d'énergie sont rachetées aux conditions suivantes :

Puissance jusqu'à 30kVa 6.00 ct/kWh

Plus de 30 kVa Traité au cas par cas

Art. 4 Reprise des Garanties d'origines (GO)⁶

L'EAE peut acquérir des garanties d'Origines, au cas par cas.

Art. 5 Divers

La valeur minimale du cos phi au point de mesure est fixée à : 0,9.

Art. 6 Coordonnées du GRD/EAE

Courrier : Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Téléphone : 032 315 70 70 Fax : 032 315 27 69

Courriel : info@leplateaudediesse.ch

Coordonnées de l'ESTI :

Adresse internet : www.esti.admin.ch

Coordonnées de Swissgrid SA :

Adresse internet : www.swissgrid.ch

Coordonnées pour les prescriptions PDIE :

Adresse internet : www.werkvorschriften.ch

Référence des formulaires AES pour le devoir d'annonce : 2.24 et 1.18

Référence pour la qualité de l'énergie : article 10.32 des PDIE

Entrée en vigueur : La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Ainsi décidé par le Conseil communal, dans sa séance du 9 décembre 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Maire

Le Secrétaire

Raymond Troehler

Daniel Hanser

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 19 NOVEMBRE 2019

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 novembre 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 22 novembre au 22 décembre 2019.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (<http://www.leplateaudediesse.ch/la-commune/assemblees-communales>).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 18 décembre 2019 au 18 janvier 2020.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (<http://www.leplateaudediesse.ch/la-commune/assemblees-communales>).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

TIR PRIVÉ D'UN FEU D'ARTIFICE LE 31.12.2019

Nous informons la population, qu'en fin de soirée du 31.12.2019, aura lieu à Prêles un tir de feu d'artifices privé.

L'administration communale



Ecole à journée continue du Plateau de Diesse

MISE AU CONCOURS

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de :

Educateur, éducatrice de l'enfance en emploi niveau ES (en formation)

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Mission :

- Assumer l'accueil et la prise en charge d'un groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans sur les plans physiques, cognitifs et affectifs.
- Concevoir, organiser, animer et évaluer des situations de vie, tout en respectant et en soutenant le développement et les apprentissages de l'enfant.
- Soutenir le travail éducatif proposé par les différents profils professionnels présents au sein de l'institution.
- Etablir et stimuler une relation de partenariat avec les parents et les familles des enfants accueillis.
- Faire évoluer le projet pédagogique de la structure.
- Planifier et coordonner les projets éducatifs et réflexifs de l'équipe.
- Assurer au quotidien la gestion de son travail éducatif et administratif.

Profil :

- Aisance dans la relation directe et continue avec des groupes d'enfants de 4 à 12 ans
- Facilité de contact
- Esprit d'initiative et motivation à initier des projets
- Aisance dans la collaboration avec les adultes (collègues, parents, partenaires)
- Humour, créativité, écoute et sens du jeu avec les enfants
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique

Lieu d'activité et ouverture de la structure EJC :

- Ecole à journée continue du Plateau de Diesse (Lamboing)
- Permis de conduire (de préférence)
- Les enfants fréquentent la structure de 6h30 – 8h00 le matin puis vont à l'école. Ils reviennent à 11h30 pour le repas puis l'EJC est ouverte jusqu'à 18h00. L'équipe termine le travail à 18h30. Les séances du personnel ont lieu le mardi matin de 9h00-11h00. L'école à journée continue est fermée durant les vacances scolaires.

Durée :

- 3 ans (5'400 heures)
- Une formation d'une durée de 3'600 heures peut être proposée aux porteurs du CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve.

Entrée en fonction : début août 2020

Vous pouvez postuler en joignant votre dossier complet (lettre de motivation, CV, diplômes et certificats de travail) à l'adresse suivante : Communauté scolaire, CP 91, 2516 Lamboing, mention «Educateur, éducatrice de l'enfance en emploi EJC», ou par mail à l'adresse : direction@ejcplateau.ch. Renseignements auprès de Florine Némitz directrice de l'EJC au numéro 078 882 94 92 ou en écrivant à l'adresse direction@ejcplateau.ch.

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
Décembre 2019

Merci de soutenir le projet



Pumptrack Plateau de Diesse

Vos dons en ligne sur :

pumptrack-plateau-de-diesse.ch



Les fenêtres de l'Avent de Diesse



Date	Nom	Adresse	Collation offerte à 18h30
1 ^{er} décembre	Sprunger Elena	Route de Nods 5	oui
2 décembre	Les Pitchoun's	Route de Lamboing 5	oui
3 décembre	Spechbach Jennifer	Chemin Neuf 1	oui
4 décembre	Gerber Fabienne	Chemin de l'Arzillière 2	oui
5 décembre	Institut Marilli et P'tit Galopin	Chemin Neuf 2	oui
6 décembre	Singhs Joga	Route de Nods 16	non
7 décembre	Gianella Séverine	Route de Nods 26	non
8 décembre	Geisou	Route de Lamboing 9	oui
9 décembre	Carrel Nathalie	Route de Lamboing 41	oui
10 décembre	Andrade Carla	Chenaux 17	non
11 décembre	Garage des Rocs	Route de Lamboing 45	non
12 décembre	Carrel Jean-Pierre	Route de Nods 34	oui
13 décembre	Tucker Suzanne	Derrière Montet 2	oui
14 décembre	Richen Sylvie	Chenaux 13	oui
15 décembre	Luginbühl Carole	Route de Nods 28	non
16 décembre	Sprunger Samuel	Route de Prêles 4	oui
17 décembre	Lecomte Yvonne	Le Pavé 3	non
18 décembre	Rouèche Stéphane	Route de Prêles 11	oui
19 décembre	Marti Marie-France	Route de Prêles 4	non
20 décembre	Sprunger Josiane	Route de Prêles 4	oui
21 décembre	Dauwalder Chloé	Derrière Montet 6	non
22 décembre	Geiser Eliane	Derrière Montet 20	oui
23 décembre	Sprunger Magalie	Rte de Prêles 4	oui
24 décembre	Messer Valentina	Ch. du Mamelon Vert 10	non

Un grand merci à tous les participants !

Joyeuses fêtes de fin d'année !

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES



4^{ème} trimestre 2019

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

21 décembre

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES



1^{er} trimestre 2020

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

18 janvier, 1^{er} février, 15 février, 29 février, 14 mars, 28 mars

L'administration communale

LE GAL ORGANISE le dimanche 2.02.2020 salle communale du Cheval-blanc Lamboing BOURSE AUX LIVRES, JEUX DE SOCIÉTÉ ET JEUX VIDÉOS

avec la présence de l'écrivain Nicolas FEUZ et ses livres de 11h00 à 12h00

Ouverture des portes à 10h00 avec petite restauration sur place. Si vous avez de l'intérêt pour vendre, troquer, donner vos livres et vos jeux, annoncer vous par mail f.p.joliquin@bluewin.ch ou par téléphone 079 208 32 85 ou auprès d'un membre du GAL jusqu'au 27.12.2019.

Le Groupe Animation Lamboing vous remercie de votre intérêt et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager

UN REPAS CHALEUREUX

Le mercredi 29 janvier 2020 de 12h00 à 15h00

à la Maison de Paroisse de Diesse Participation Fr. 12.-

BONNES FÊTES ET BONNE ANNÉE A TOUS !!!!

Inscription + transport par téléphone au 032 315 23 79 jusqu'au 24 janvier 2020





Remplir sa déclaration en ligne

Ça vaut la peine de remplir sa déclaration d'impôt sur **TaxMe online** avec **BE-Login**. En procédant ainsi, vous pouvez...

- **téléverser les justificatifs requis** lorsque vous remplissez votre déclaration.
- **télédéclarer de bout en bout (valider et déposer votre déclaration d'impôt en ligne)**; plus besoin d'envoyer la déclaration de validation par courrier postal.
- **téléverser vos relevés fiscaux numériques** et en importer automatiquement les données dans l'état des titres (**à partir de janvier 2020**).

Où que vous soyez, 24h sur 24, vous pourrez également...

- consulter l'état de vos **factures, taxations et paiements**,
- commander **des bulletins de versement**,
- déposer **des réclamations en ligne**,
- remplir votre déclaration en ligne **à partir de janvier**,
- bénéficier d'un transfert crypté de vos données.

Faites le test!

Des informations et des conseils concernant l'inscription instantanée pour TaxMe online avec BE-Login sont disponibles sur

www.taxme.ch



Avis de construction

Requérants : Madame Valérie et Monsieur Yann Baumgartner, Derrière Montet 15, 2515 Prêles.

Auteur du projet : SCHWAB-SYSTEM, John Schwab S.A., Platänenstrasse 7, 3236 Gampelen.

Emplacement : parcelle no 2606, au lieu-dit : "Derrière Montet 15", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : construction d'un mur en pierres granit, d'une barrière en bois gris sur celui-ci et remblayage du mur à l'arrière.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 janvier 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 décembre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Conseils aux parents de Pro Juventute

Pour les parents, en toute circonstance.



058 261 61 61

conseils-aux-parents.projuventute.ch



Nouvelles de l'administration

Huit siècles d'histoire sous le cinéma Capitol à Berne

Le Service archéologique du canton de Berne a mis au jour sur le site de l'ancien cinéma Capitol des vestiges qui témoignent de huit siècles de vie et de construction dans la ville de Berne. Il présentera les résultats de ses travaux jeudi 19 décembre 2019 lors d'une journée portes ouvertes.

Le cinéma Capitol de la Kramgasse 72, à Berne, a fermé définitivement ses portes en 2018. Il sera remplacé par des locaux commerciaux et des

appartements. Le Service archéologique du canton de Berne a mené des fouilles préventives complètes. Il a mis au jour des vestiges de murs et différentes strates archéologiques évoquant huit siècles de vie et de construction à Berne, depuis la fondation de la ville par les Zähringen, vers 1200 à la construction du grand palais baroque de la famille von Tscharnern, entre 1740 et 1750, en passant par la reconstruction de la ville après l'incendie de 1405.

Les archéologues ont ainsi retrouvé le mur coupe-feu d'une maison en pierres de deux étages élevée sur une cave et dotée d'une cour fermée par un im-

posant portail datant de 1200 environ, une ruelle-égout médiévale encore en service après maintes rénovations, les restes de l'ancienne cour intérieure baroque avec une énigmatique citerne souterraine et, cachées derrière la grande salle de cinéma, les coulisses de l'ancien cinéma et théâtre de variétés Capitol, construit en 1927.

Le complexe, qui s'étendait jusqu'à la Rathausgasse, comprenait jusqu'en 1927 plusieurs bâtiments du Moyen Âge tardif et du baroque. Ils ont été démolis, à l'exception des façades, pour construire le Capitol. Derrière ces façades, des locaux commerciaux surmontés de 25 appartements seront bâtis autour d'une cour intérieure. Le Service archéologique documente les vestiges retrouvés, dont la majeure partie sera détruite lors de la réalisation du projet. Il prévoit d'évaluer et de publier les résultats de ses fouilles.



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods samedi 21 décembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

A partir du 1^{er} janvier 2020,
vous pouvez nous soumettre votre
demande de permis de construire en ligne

eBau

Procédure électronique d'octroi du permis de construire dans le canton de Berne.

Le lien suivant vous permet d'accéder au système:
<http://www.be.ch/ebau>.

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 20 décembre 2019 au 9 janvier 2020 le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2019.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous. Un exemplaire sera également affiché au panneau d'affichage public.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Pouvoir tout dire
et être écouté**

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch



Tel 143
La Main Tendue

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Vœux des membres du Conseil communal, des collaboratrices et collaborateurs de Nods

L'année 2019 se termine avec une grande satisfaction quant aux activités et dossiers conduits durant ces derniers mois. Nous remercions les citoyennes et citoyens pour la confiance consolidée par l'adoption du budget 2020, de l'agrandissement du collège et de la mise en place du concept de la gestion des déchets.

**Tout en associant cette belle équipe,
nous vous adressons à toutes et tous, nos meilleurs vœux pour l'année 2020.**

D'abord nos souhaits pour vivre pleinement les fêtes de fin d'année, Noël en particulier, avec vos proches, vos amis et vos familles. Gardons aussi le contact avec celles et ceux qui souffrent, qui sont dans la peine et qui ne profitent pas pleinement de ces moments festifs.

Pour la nouvelle année, réaffirmons notre engagement de servir et formulons l'espoir que les valeurs de solidarité, de justice, d'égalité et de paix soient portées par toutes et tous.

Nous vous souhaitons une bonne santé - que beaucoup de petits bonheurs vous accompagnent et plein succès dans vos engagements pour l'année en devenir.

Joyeux Noël, bonne et heureuse année à toutes et tous.

Le Maire de Nods. Willy Sunier



FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'administration communale de Nods sera fermée du

23 décembre 2019 au 3 janvier 2020

En cas d'urgence ou pour une consultation d'un dossier en publication, vous pouvez appeler le maire au 079 249 52 41.

Les Autorités et l'administration communale présentent à tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Nouvelles de l'administration

L'Office de la circulation routière a 90 ans

L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) fête son anniversaire sous le slogan "90+10 ans de l'OCRN". En mai 1929, le Grand Conseil adoptait le décret de création de l'office. À l'époque, des limites de vitesse étaient imposées aux chevaux et un permis était requis pour conduire un vélo. L'OCRN s'est adapté à la législation nationale et aux besoins des administrés au cours des 90 dernières années. De nouveaux défis l'attendent aujourd'hui, symbolisés par le « +10 » du slogan. La mobilité est en pleine mutation et il va devoir maîtriser la mobilité électrique et les véhicules autonomes. L'Office de la circulation routière et de la navigation prévoit en outre de construire un nouveau bâtiment à Münchenbuchsee. Pour fêter son anniversaire, il monte une exposition qui retrace les principales étapes de son histoire. L'exposition peut être vue au siège principal et dans les quatre centres d'expertises et d'exams depuis le 2 décembre 2019. Une vidéo est à découvrir sur les sites de l'exposition et sur www.be.ch/ocrn.

Subventions d'impulsion pour les chœurs

L'Office de la culture du canton de Berne met au concours le projet "Chantons ! Subventions d'impulsion pour les chœurs", dans le but de soutenir les formations chorales qui mettent activement leurs points forts en valeur. Les chœurs sélectionnés par un jury obtiendront une aide financière pour leur permettre de développer les objectifs qu'ils se sont fixés et leur positionnement futur. Allouées pour une période de trois ans, les subventions doivent être consacrées à la mise en œuvre de mesures permettant au chœur d'assurer sa pérennité. L'Office de la culture conclut avec les formations retenues un accord portant sur la période d'encouragement. Sont habilités à déposer une demande les chœurs amateurs dirigés par un directeur ou une directrice professionnels, qui mènent des activités de concert et qui ont leur siège dans le canton de Berne. Le site de l'Encouragement des activités culturelles présente toutes les informations nécessaires sur le projet à l'adresse www.erz.be.ch/culture.

14 Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 20 décembre

Pas de cultes dans les homes le matin
14h30, Noël œcuménique à Mon Repos

Dimanche 22 décembre

Culte méditatif du 4^e Avent à 17h à l'église de Nods avec Solveig Perret

Mardi 24 décembre

Veillée de Noël à 22h45 à la Blanche-Eglise, sainte-Cène
John Ebbutt, pasteur, Sven Müller, orgue.
Marrons et vin chaud à l'issue du culte, en plein air.
Cordiale bienvenue à tous pour cette veillée étoilée toute à la joie de chanter !

Mercredi 25 décembre

10h Culte de fête du jour de Noël, avec sainte-Cène

John Ebbutt, pasteur, Ruth Robert, orgue

Dimanche 29 décembre

10h Culte régional de la fin de l'année

Jean-Marc Leresche, diacre

Texte biblique : Luc 2, 21-39. Syméon, Anne. Mission accomplie ! Chants : 100B ; 41-10 ; 32-07 ; 32-21 ; 14-05

Dimanche 5 janvier 2020

10h Culte de l'Epiphanie avec sainte Cène

John Ebbutt, pasteur

Mercredi 8 janvier

10h rencontre de prière et partage biblique à la salle Schwander. 14h30 Chœur du mercredi, Maison de paroisse

A tous nous souhaitons des jours de fête paisibles et légers, illuminés de la présence de l'Emmanuel, et une bonne entrée dans la nouvelle année !

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche - 079 655 73 09

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 22. December

10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst am 4. Advent. Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfr. Peter von Salis.

Dienstag, 24. Dezember

22.15 Uhr, Kirche Twann: Christnachtfeier. Mit Anita Wysser (Querflöte), Miriam Vaucher (Orgel und Klavier), Pfrn. Corinne Kurz. Anschliessend Glühwein.

Mittwoch, 25. Dezember

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Weihnachtsgottesdienst. Mit Eliane Geiser (Sopran), Karin Schneider (Orgel), Pfr. Peter von Salis. Anschliessend Glühwein.

Sonntag, 29. Dezember

Kein Gottesdienst in der Gemeinde.

Dienstag, 31. Dezember

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst zum Jahreswechsel. Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfrn. Corinne Kurz. Anschliessend Apéro.

Sonntag, 5. Januar

10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst am 2. Sonntag nach Weihnachten. Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfr. Peter von Salis.

Pikettdienst :

29. Oktober bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64).

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 22 décembre

10h Messe

Mardi 24 décembre

17h Messe de Noël

Dimanche 29 décembre

10h Messe

Catéchèse

Samedi 21 décembre 10h-14h00

Tous les enfants en préparation à la messe de Noël

Messe de Noël

Mardi 24 décembre 17h

Messe de Noël, crèche vivante

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du

lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Exposition de crèches du monde

Eglise de Diesse du lundi 9 décembre au mercredi 25 décembre, de 8h à 18h.

Dimanche 22 décembre / Eglise de Nods

Culte pour l'ensemble de la région Lac-en-Ciel, 17h, Repas "Noël ensemble"

Mardi 24 décembre dès 18h30, Maison de paroisse de Diesse, repas convivial avec animations. Inscriptions à la cure au 032 315 27 37, libre participation.

Culte de la nuit de Noël

Mardi 24 décembre, à 23h, avec la très belle voix de la chanteuse Veronica Singh.

Culte de Noël

Mercredi 25 décembre, à 10h, à Diesse, avec la participation de l'organiste Sven Müller.

Dimanche 29 décembre

Culte régional, La Neuveville, 10h

Dimanche 5 janvier

Culte de l'Epiphanie, 10h, Nods, service de voiture

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 22 décembre

17h, Célébration commune de l'Avent, Nods

Mardi 24 décembre

22h30, Veillée de Noël, Nods

Mercredi 25 décembre

10h, culte de Noël, cène, Diesse

Vendredi 27 décembre

Pas de méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 29 décembre

10h, culte régional, La Neuveville

Dimanche 5 janvier 2020

10h, culte, cène, Nods

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almélid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 22 décembre

10h Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harnos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harnos

- Garderie

Dimanche 29 décembre

10h Culte de témoignages

- Garderie

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 21 décembre

9h30: Partage de la Parole

10h30 : Culte, avec Viviane Hänni

Jedi 26 décembre

19h30 : Réunion de prières

Samedi 28 décembre

9h30: Partage de la Parole

10h30 : Culte, pasteur Jean-Pierre Rêchal

Samedi 4 janvier 2020

09h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte, pasteur Aimé Cavin

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale. Visites guidées sur demande : renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et réservations de salle sur demande. Rens.: 032 315 21 32

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

**PAROISSE RÉFORMÉE
DIESSÉ - LAMBOING - PRÊLES**

Exposition de crèches du monde

Mme Sidonie Giauque collectionne depuis de nombreuses années des crèches du monde entier. Avez-vous déjà vu une crèche du Pérou ou de Tanzanie ?

Ca en vaut la peine, vous allez être émerveillés. L'exposition peut-être visitée à l'église de Diesse du lundi 9 décembre au mercredi 25 décembre, de 8h00 à 18h00.

Repas « Noël ensemble »: mardi 24 décembre dès 18h30, Maison de paroisse de Diesse, repas convivial avec animations. Inscriptions à la cure au 032.315.27.37, libre participation.

Culte de la nuit de Noël: mardi 24 décembre, à 23h00, avec la très belle voix de la chanteuse Veronica Singh.

Culte de Noël: mercredi 25 décembre, à 10h, à Diesse, avec la participation de l'organiste Sven Müller.

Bon temps de l'Avent !

Consultez la Feuille officielle en ligne
www.imprimerieducourrier.ch